

# Villes et territoires : les enjeux du patrimoine culturel

*Cet article est paru en français et en anglais dans le numéro spécial d'octobre/novembre 2008 de « Villes en développement », bulletin de la coopération française pour le développement urbain, l'habitat et l'aménagement spatial (ISTED), pour le Forum urbain mondial n°4 (Nankin 11/2008).*

*Résumé : Des pratiques innovantes menées sur le territoire français et les coopérations engagées à l'étranger font prendre conscience de la portée internationale des enjeux nouveaux que le patrimoine culturel engendre, dans une perspective de requalification et de revalorisation des villes et des territoires*

Le contexte social, environnemental et culturel des villes et des territoires évolue rapidement en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle ; les transformations urbaines de ces trente dernières années s'accompagnent d'une modification profonde de la notion de patrimoine et du rapport que les habitants et les visiteurs entretiennent avec lui. L'expérience acquise en France depuis deux siècles constitue un atout indéniable pour mieux comprendre l'évolution et la mettre en perspective avec d'autres pratiques et d'autres pays. Quels sont donc les nouveaux enjeux notamment en matière d'aménagement urbain, comment en prendre la mesure et trouver l'échelle d'intervention la plus pertinente ?

## Changement d'optique

« Tradition and heritage does not mean to preserve the ashes but to keep the flame alight<sup>1</sup> » ce proverbe indien résume à lui seul les enjeux et les objectifs poursuivis aujourd'hui. « Il nous faut redonner vie à la tradition, et non se contenter de la protéger, sinon elle est vouée à la mort et à la disparition » disait Wang Shu, architecte chinois, un des cinq nominés pour le « global award » 2007, lors d'une conférence qu'il a donnée en septembre 2008 à la Cité de l'architecture et du patrimoine (Paris). Depuis quinze à vingt ans, l'opposition entre urbanisme et protection du patrimoine tend à se réduire et de nouvelles orientations commencent à se dessiner. Quel objectif poursuit le maire de Brest (l'agglomération brestoise comprend 215.000 habitants) lorsqu'il crée, comme son collègue du Havre (dont le centre-ville est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO), une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager<sup>2</sup> (ZPPAUP) sur les quartiers du centre reconstruits

<sup>1</sup> Traduction française : « la tradition et le patrimoine ne signifient pas conserver les cendres mais garder la flamme allumée ».

<sup>2</sup> La loi du 07/01/83 sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, permet aux communes de se doter d'une ZPPAUP. Fondée sur la connaissance fine des lieux, elle est l'affirmation d'une mise en valeur du patrimoine négociée entre la commune et l'Etat. Elle comprend un plan de gestion urbaine et un règlement accompagnés de conseils.

après la seconde guerre mondiale et au-delà, sur les anciens faubourgs? Qu'est ce qui motive le maire de Saint-Benoît-du-Sault (le canton de Saint-Benoît-du-Sault comprend 5.432 habitants et la commune 766) lorsqu'il demande la création d'un secteur sauvegardé sur le bourg et d'une ZPPAUP sur le paysage alentour, en proposant à ses collègues voisins d'y intégrer une partie du territoire qu'ils administrent. L'objectif poursuivi par ces maires serait-il de protéger leur commune contre l'urbanisation? Cela semble, de toute évidence, absurde, d'autant que l'urbanisme est de leur compétence depuis les lois de décentralisation du début des années 1980.

## **Nouveaux outils**

L'objectif majeur n'est plus de protéger « contre » les constructions ou les aménagements nouveaux, mais d'intégrer l'existant avec ses qualités et ses contraintes. L'outil ZPPAUP est utilisé de façon subtile. D'une part, il met en évidence un intérêt général majeur qui justifie des choix parfois autoritaires définis en relation avec les représentants locaux de l'Etat ; d'autre part, il introduit une méthode fondée sur une connaissance fine des lieux sur laquelle s'appuie la mise en valeur du patrimoine bâti. Les documents produits qui s'imposent aux documents d'urbanisme de la commune, permettent d'affirmer une fonction modératrice, voire temporisatrice, pour un développement urbain durable. En introduisant une référence à l'histoire et à l'évolution du territoire, cette fonction capitale redonne du sens au développement et facilite sa compréhension par les habitants. Les réalisations innovantes conduites en France permettent d'élargir le champ des réflexions sur la fonction capitale que le patrimoine culturel peut exercer dans la recherche d'un développement durable des villes et des territoires. Mais la reconnaissance de ces enjeux n'est pas encore partout acquise. Elle passe par la mise en valeur des expérimentations et la recherche de nouvelles pratiques attendues sur des territoires plus vastes ayant valeur de patrimoine, comme le Val-de-Loire<sup>3</sup>, mais démunis de mode de gestion cohérente. Ces avancées mettraient en évidence l'intérêt d'articuler l'approche patrimoniale et culturelle avec les enjeux économiques, écologiques et sociaux du développement durable, dans une démarche transversale et pluridisciplinaire<sup>4</sup>.

## **Patrimoine commun et politiques urbaines**

La notion de patrimoine commun, dont le champ s'est considérablement étendu, a ainsi conduit à de nouvelles approches et à des pratiques innovantes sur le territoire français. Les expérimentations intéressantes conduites dans des petites cités comme dans des grandes agglomérations servent désormais de références et de supports à un cadre de réflexion élargi à différents pays. Les coopérations engagées, notamment avec la Chine et avec l'Inde, se développent. Elles sont même analysées voire débattues, sous l'égide d'organismes multinationaux comme l'UNESCO et ONU-Habitat<sup>5</sup>. Ces coopérations font prendre conscience de la portée internationale des

<sup>3</sup> Long de 280 km., le « paysage culturel » du Val-de-Loire, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, porte sur 2 régions, 4 départements et 160 communes.

<sup>4</sup> Cf. article « Développement urbain et aménagement durable » dans la revue La pierre d'angle n° 47.

<sup>5</sup> Par exemple dans le cadre de l'action sur le thème : « Des quartiers historiques pour tous, une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable », conduite en 2007 et 2008 par la Division des sciences sociales,

enjeux nouveaux que le patrimoine culturel engendre, dans une perspective de requalification et de revalorisation des villes et des territoires. Les questions posées sont les mêmes dans les différents pays, alors que les échelles territoriales n'apparaissent pas nécessairement comparables. Elles se posent dans un contexte commun partagé : celui de la mondialisation des marchés et de la production qui impose notamment la recherche d'un nouvel équilibre de gestion entre acteurs publics et privés. L'expérience acquise par la France et les pays avec lesquels elle a travaillé, met en évidence, sur la scène internationale, ces nouveaux enjeux et contribue à la mise en perspective d'objectifs communs.

Alain Marinos<sup>6</sup>  
Inspecteur général  
de l'architecture et du patrimoine

---

recherches et politiques de l'UNESCO, qui fera l'objet d'une communication, d'un atelier et d'une présentation des publications réalisées sur ce thème, au prochain Forum urbain mondial de Nankin (11/2008).

<sup>6</sup> Avec la participation de Françoise Ged, responsable de l'observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine (CAPA).